

PV de l'assemblée de paroisse du 26 novembre 2023

Présents : A. Granier, G. Ducry-Rey, M. Stalder, E. de Calonne, G. Stauffer, C. Castella

Secrétaire : C. Bisig-Charrière

Début : 9h30

Fin : 12h15

Table des matières

OUVERTURE DE LA SÉANCE	2
POINT 1 : CULTE PAR E. DE CALONNE	2
POINT 2 : NOMINATION DES SCRUTEURS	2
<i>Décision : Chantal Steffen Loup et J.-Luc Rossel sont nommés scrutateurs.</i>	2
POINT 3 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE PAROISSE ORDINAIRE DU MARDI 9 MAI 2023, DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET WWW.EGLISE-BULLE.CH ET AU SECRÉTARIAT. LE PV NE SERA PAS LU LORS DE L'ASSEMBLÉE DE PAROISSE	3
<i>Décision : PV de l'AP ordinaire du 09.05.2023 est approuvé par 32 voix pour et 2 abstentions</i>	3
POINT 4 : VIE DE LA PAROISSE	3
POINT 5 : ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CP	5
POINT 6 : ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU SYNODE	5
POINT 8 : BUDGET 2024	6
<i>Décision : L'assemblée accepte le taux de mission à 0.25 à l'unanimité.</i>	6
<i>Décision : L'assemblée de paroisse accepte par 29 pour et 1 abstention le budget 2024.</i>	6
POINT 9 : BÂTIMENT : INFORMATIONS, BUDGET D'INVESTISSEMENT :	8
<i>Décision : L'assemblée accepte le budget d'investissement entretien de CHF 20'000.00 par 31 pour et 2 abstentions et 1 contre</i>	8
POINT 9 : RETRANSMISSION VIDÉO DES CULTES	9
POINT 10 : INFORMATIONS	11
POINT 11 : DIVERS	11

Ouverture de la séance

Au nom du conseil de paroisse, la présidente souhaite la bienvenue à tous les paroissiens et paroissiennes ainsi qu'à M. Blaser.

Lors d'une intervention, merci de parler avec le micro en mentionnant votre nom/prénom et d'être bref afin que chacun puisse s'exprimer.

La présidente déclare officiellement ouverte l'assemblée de paroisse d'automne.

Conformément à l'article 74 du règlement ecclésiastique, l'Assemblée a été valablement convoquée par la publication de la convocation avec l'ordre du jour dans le TU, paru dans la feuille officielle et disponible sur le site de la paroisse.

L'article 78, point 4 du règlement ecclésiastique de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg stipule : « Les propositions qui concernent un objet qui n'a pas été porté à l'ordre du jour sont, si l'Assemblée vote l'entrée en matière, transmises au Conseil de paroisse pour rapport à la prochaine Assemblée de paroisse ».

Article 4 du RE : « Droit de vote : Les membres ont le droit de vote lorsqu'ils sont domiciliés dans une des paroisses de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg depuis 30 jours au moins. Ils disposent du droit de vote et d'élection dès l'âge de 16 ans révolus. Ils sont éligibles dès qu'ils ont atteint l'âge de la majorité civique ». Donc les membres de la paroisse de Bulle – La Gruyère, habitant une des communes du district de la Gruyère et ayant 16 ans révolus, peuvent voter.

La présidente présente l'ordre du jour de la séance.

Point 1 : Culte par E. de Calonne

La présidente remercie le pasteur de Calonne pour le culte.

34 paroissiens présentes ont le droit de vote

Les excusés à la séance sont : Charlotte Masmejan, Véronique Genin, Georgette Vionnet, Patrick Audemars, Olivier Pralong, Karin Pralong, Christiane Wohlfender, Anne Wohlfender Gobet, Maurice Houriet, Lucile Nordberg, Sylvianne Tercier

Point 2 : Nomination des scrutateurs

Décision : Chantal Steffen Loup et J.-Luc Rossel sont nommés scrutateurs

Mme Steffen Loup et M. Rossel sont nommées comme scrutateurs pour cette assemblée de paroisse.

Point 3 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de paroisse ordinaire du mardi 9 mai 2023, disponible sur le site internet www.eglise-bulle.ch et au secrétariat. Le PV ne sera pas lu lors de l'Assemblée de paroisse

Décision : PV de l'AP ordinaire du 09.05.2023 est approuvé par 32 voix pour et 2 abstentions

Le PV a été mis à disposition à la Cure et pouvait être consulté sur le site internet www.eglise-bulle.ch. Il ne sera pas lu lors de l'Assemblée de Paroisse.

Point 4 : Vie de la paroisse

Mme Granier donne la parole à M. Blaser qui doit nous quitter en cours d'assemblée.

Pierre-Philippe Blaser salue cordialement l'assemblée au nom de l'église réformée du canton de Fribourg. Quelques nouvelles au niveau des églises romandes ainsi qu'au niveau de l'église de Suisse :

- DM a fêté ses 60 ans, qui est devenu dynamique dans l'échange. C'était le département missionnaire qui avait été fondée à la cathédrale de Lausanne.
Ce fut une très belle fête avec une célébration.
Très bel échange avec nos frères et sœurs du Sud (Afrique, Asie, Amérique du Sud)
- CER (conférence des églises romandes) : mise en commun de certains éléments comme par exemple la formation des diacres et des pasteurs. Souhait d'élargir cette formation afin de laisser une place aux ministères émergents (animateur/trice d'église, personne engagée dans le social, etc.). Plusieurs projets en route sur la formation pratique de nos ministres pour l'avenir de nos églises.
- Communication : émissions de radio et TV soutenue par les églises romandes afin de nous permettre d'avoir une voix dans les médias publics. Il y a aussi toute la question de communication de protestinfo dont La Liberté reprend de temps en temps un article.
Question importante : comment être présent dans les journaux numériques ?
- Eglise Suisse
Synode national au mois de novembre avec des élections au niveau du conseil.
Sur leur site, il y a un calendrier de l'Avent vivant (possibilité d'écouter le témoignage d'une personne engagée, dans les églises réformées de Suisse, qui présente un livre apportant du courage). 24 personnes donnent leur témoignage afin de nous apporter du courage. En réagissant sur le site, il est possible de gagner le livre présenté par les 24 personnes. Le but est de construire un lien, les uns avec les autres dans la foi.
- Suite du synode de discussion de cet automne sur la question de la désertion dans nos églises / l'érosion dans nos églises :
Proposition du groupe de travail de faire un lien entre érosion (les gens s'engagent de moins en moins) et le fait que nous devons revenir à nos racines. Remettre ces racines au cœur de notre activité d'église et identifier les besoins des personnes. Important de mettre les personnes en contact avec les racines.

Remercie à tous pour l'écoute et souhaite à toutes et tous une belle assemblée de paroisse. Remercie le conseil de paroisse pour son engagement

Question :

M. Brandt demande si ce qu'il a mentionné concernant l'érosion, c'était le thème des 3 jours de pastorale cantonale ?

M. Blaser : c'était le thème du synode de discussion.

E. de Calonne

- mini-camp de la Fête Dieu

En discussion sur la date de ce camp → éventuellement changement au week-end de l'Ascension

Difficulté d'engagement au niveau des moniteurs/trices adultes.

Plusieurs jeunes ados sont prêts à s'engager dans ses camps.

Mesdames Kyprian Pittet et Berdoz ont décidé de ne plus poursuivre leurs activités auprès de ce camp.

Les adultes disponibles comme futurs moniteurs/trices de camp sont prié-es de contacter le pasteur de Calonne ou l'animateur de paroisse.

- Formation Libérer !

Module 1 : fin janvier à Corsier / contacter M. de Calonne afin d'organiser un co-voiturage

Module 2 : 15 au 17 mars 2024 à Bulle

- erreur dans le TU : culte du 24 décembre a lieu à 17h30 et non pas à 10h00

- Aux catéchètes présentes : important de faire de la pub auprès des enfants pour les 3 séances de préparations de la veillée de Noël.

G. Stauffer

- LiSa (Licht und Salz) : cours pour couples à partir de janvier 2024

Cette formation a pour but d'aider les couples en donnant des outils pour prendre conscience de leur fonctionnement différent.

But : redonner un souffle nouveau à nos mariages

Le ministère LiSa est portée principalement dans le canton de Vaud par le pasteur Olivier Bader (pasteur à Grandson)

Un couple de la paroisse a suivi ce cours et a encouragé le pasteur Stauffer à le mettre sur pied à Bulle.

Cette formation est proposée en 5 soirées entre janvier et mars 2024 → Flyer à disposition

- Au printemps 2023 (durant le Carême), 7 soirées œcuméniques ont été organisées sur le thème des lettres aux 7 églises de l'Apocalypse. Ces soirées étaient portées par les catholiques, l'Eglise évangélique de Bulle et par nous. Elles ont reçu un grand succès (entre 20 et 30 personnes). Les participants ont souhaité de continuer dans cette dynamique, c'est la raison pour laquelle nous sommes en tractation avec le cinéma Prado pour organiser 4 soirées sur Jésus en projetant des épisodes de la série de Chosen. Chaque soirée permettrait de visionner 2 épisodes suivis d'un temps de discussion et d'échanges
→ plus d'informations dans le TU

- Les tables rondes ont mis en lumière de proposer de l'intergénérationnel dans la paroisse

Proposition d'un Goûter Dieu intergénérationnel → en discussion avec Jeunesse En Mission afin d'adapter à notre contexte paroissial un condensé de leur école des disciples. Souhait de proposer dans le cadre du groupe de jeunes, 8 soirées ouvertes à toutes et tous. Ces 8 soirées seraient couronnées par une attestation délivrée par l'Université des Nations. Ce cours vaudrait comme un crédit universitaire.

Objectif : encourager aux partages entre génération.

- Printemps 2023 a eu lieu Goûter Dieu sur les récits de guérisons chez Luc → plein succès (37 personnes)
En réflexion de proposer un Goûter Dieu en 2024 l'après-midi ainsi que le soir → plus d'informations dans le TU
- Feu de l'Avent
Philippe Brunner : besoin d'aide le samedi ainsi que le dimanche. Plus d'infos suivront selon la météo

Animateur de paroisse

- Camp de ski en collaboration avec les paroisses d'Estavayer-le-Lac et de Corsier. Cette année, le camp de ski aura lieu à Evolène
- Printemps prochain : week-end de retraite avec les responsables jeunesse
- Depuis septembre 2023, un groupe d'ados a été formé. Rencontre un fois par mois pour les 12-16 ans

Questions

Mme Houriet : pourrait-on présenter les responsables de ce groupe de jeunes ados ?

Animateur jeunesse : La responsable du groupe de jeunes n'est pas présente dans la salle car elle s'occupe actuellement des enfants (Léa Boulénaz).

Bérénice Castella souhaite faire de la publicité pour Eau Vive (ateliers créatifs).

- Ateliers lundi matin de 9h30 à 11h30, tout le monde est le bienvenu → ateliers autour de la parole, de la création. Ces ateliers ont lieu à la Rue de Vevey 223. Possibilité d'ouvrir d'autres ateliers si souhaités.
- Prochainement :
 - ateliers d'écritures,
 - danse de Louanges dès 2024 :
- Jeudi après-midi : atelier libre
- Jeudi matin en 2024 : atelier de couture.

Plus d'information sur <https://leauvive.art/>

Jacqueline Fardel rappelle le repas communautaire ce dimanche, 3 décembre 2023. Merci de vous inscrire.

Point 5 : Election complémentaire au CP

Plusieurs personnes ont été contactées mais pour l'instant pas de décision.

Si quelqu'un dans l'assemblée se sent appelé à devenir conseiller de paroisse, merci de vous annoncer.

Point 6 : Election complémentaire au Synode

En recherche de conseiller synodal et d'un/e remplaçante.

Important d'être représenté au Synode.

La présidente informe l'assemblée qu'une assemblée extraordinaire est prévue, le dimanche 3 mars 2024 à 9h30. Cette assemblée permettra de faire la synthèse des discussions lors des tables rondes ainsi que de traiter

d'autres sujets importants. Eventuellement présentation de personnes qui souhaitent rejoindre le conseil de paroisse ou de rejoindre le conseil synodal.

Point 8 : Budget 2024

Décision : L'assemblée accepte le taux de mission à 0.25 à l'unanimité

Décision : L'assemblée de paroisse accepte par 29 pour et 1 abstention le budget 2024

a) Présentation

M. Stalder présente le budget 2024. Comme d'habitude, le budget a été établi en étant très prudent au niveau des rentrées. Difficile de fixer un montant pour les entrées d'impôts des exercices antérieurs. Toujours très conservateur dans l'établissement du budget 2024.

Budget :

Produits	CHF	1'219'600.00	
Charges	CHF	1'282'620.00	
Résultat (pertes)	CHF	63'020.00	soit 4.91 % des charges

Ce résultat a été établi en prélevant dans les réserves générales de la paroisse à hauteur de CHF 35'000.00. Le budget a été établi en tenant compte de toutes les informations en notre possession lors de l'élaboration du budget.

M. Stalder donne la parole à la caissière, Mme Valley, tout en la remerciant pour son travail dans l'élaboration de ce budget.

Mme Valley explique que le budget présenté a subi 4 modifications importantes. Le souci principal, l'entrée des impôts diminue surtout les personnes morales et les entrées des exercices antérieures ne sont jamais connu en avance en fonction du travail du fisc par rapport à des successions qui sont en suspens. La paroisse réformée de Bulle a rejoint un pool auprès d'un courtier RDA, dont la plupart des paroisses du canton en font partie. Depuis le 1^{er} janvier 2024, nous serons assurés par l'assurance Vaudoise pour tout ce qui est accident avec une complémentaire accident auprès de la Mobilière. L'indemnité journalière maladie sera assurée auprès de Swica. Suite à ce changement, le budget peut être réduit de CHF 6'000.00.

Information sur quelques points du budget :

Produits

Au niveau des impôts, un budget de CHF 1'130'000.00 est proposé. Un peu à la baisse par rapport au budget 2023. La comptabilité 2023 a été suivie plus régulièrement et l'état au 30 septembre, il y a CHF 1'114'000.00 d'entrées d'impôts.

Compensation réforme fiscale (60202) : selon l'information reçue, le montant s'élèvera à CHF 5'000.00 supérieur qu'à ce qui est mentionnée dans le budget, CHF 4'800.00.

Ristourne conseil Synodal (63000) : c'est une entrée mais qui se retrouve également dans les charges

Dons divers (64009) : CHF 1'000.00

Le montant de CHF 35'000.00 qui représentent le prélèvement dans la réserve afin d'établir un budget respectant les conditions d'établissement d'un budget. Une telle mention avait déjà été nécessaire lors de l'établissement du budget 2022.

Charges

Administration (31) : stable

Les employés de la paroisse font partie du même régime que les employés de l'Etat de Fribourg. Le salaire est donc fixé selon un barème avec divers paliers et classe, donc la progression des salaires est suite à ce barème. Prévu une augmentation du coût de la vie.

Frais d'exploitation (323) : tenu compte des augmentations annoncées (électricité).

Activités paroissiales (34)

Frais généraux (341) : budget 2023 prévoyait un mandat externe qui n'a plus lieu d'être pour 2024. Ce mandat était prévu afin de mandater une personne pour les ateliers de Pâques ou autres activités de paroisse.

Eglise cantonale (38)

Contributions (387) : cette contribution est basée en fonction du résultat de la paroisse. L'église cantonale a annoncé un budget pour 2024 de CHF 138'000.00 au lieu de CHF 170'000.00.

La position de CHF 35'000.00 prit dans la réserve générale n'a donc plus lieu d'être au vu de la diminution à la contribution envers l'Eglise cantonale, la Mission et la compensation à l'Eglise cantonale.

Proposition d'un budget avec un déficit de CHF 63'020.00, pas en dessus des 5 % par rapport aux charges.

Questions

Jacky Brandt : la réserve générale de la paroisse est prise dans quelle réserve ? est-ce qu'il y a une participation de la paroisse aux séjours de la famille Ukrainienne ?

Corinne Valley : pour la famille ukrainienne, nous recevons un montant de la part de l'ORS (CHF 525.00/mois). Aucune mention dans le budget pour la famille. L'électricité et la différence de loyer est pris en charge par la paroisse mais sans détail.

Annette Granier : la famille ukrainienne reçoive une somme par mois pour vivre (nourriture, vêtement, déplacement). Ils ne sont pas à charge de la paroisse. Le montant reçu par l'ORS couvre les charges d'électricité, chauffage, nettoyage du bâtiment. La paroisse a mis à disposition gratuitement l'appartement.

Corinne Valley : le montant de CHF 35'000.00 est pris dans les grandes réserves à disposition de la paroisse. A ce jour et en fonction des nouveaux éléments mentionnées lors de la présentation du budget, il ne sera pas nécessaire de prendre dans les réserves de la paroisse.

c) Acception du taux de mission

Mark Stalder propose de maintenir le taux de mission à 0.25 %

Lors de l'assemblée de paroisse en fin 2019, l'assemblée de paroisse a voté de baisser ce taux de 0.3 à 0.25 %. Le conseil de paroisse propose de maintenir le taux de mission à 0.25 %.

L'assemblée accepte le taux de mission de 0.25 % à l'unanimité

d) Approbation

Nos réviseurs des comptes qui ont contrôlé le budget et transmis certaines recommandations à la caissière, Mme Valley et au responsable du dicastère M. Stalder.

Le rapport des réviseurs a été établi et sera lu par Mme Ducry Rey car les réviseurs des comptes ne pouvaient pas se joindre à nous.

29 pour et 1 abstention pour l'approbation du budget 2024

Point 9 : Bâtiment : informations, budget d'investissement :

Décision : L'assemblée accepte le budget d'investissement entretien de CHF 20'000.00 par 31 pour et 2 abstentions et 1 contre

- Rappel du budget accepté lors de l'assemblée du 20 novembre 2022 pour le crédit d'investissement

Travaux	Montant
A. 2 Humidificateurs au temple	14'804.15 frs
B. Réfection d'une partie du chemin en pavé	16'275.00 frs
+ réserve entretien non prévu	6'000 frs
+/- 10 %	3'000 frs
Total arrondi	40'000 frs

Travaux effectués → CHF 41'738.00

- 2 humidificateurs au Temple
- Totalité du chemin pavé entre le Temple et la Cure
- Frigos de la maison de paroisse changé
- Velux à la Cure changé

Dépense supplémentaire de CHF 1'738.00 acceptée par le conseil de paroisse.

Mme Ducry Rey présente des photos des divers travaux effectués.

Travaux à prévoir en 2024 → budget entretien investissement 2024

Travaux
A. Ponçage parquet du bureau d'Emmanuel
B. Main courante entrée de la maison de paroisse
C. Finition des escaliers du temple
D. Entretien non prévu
MONTANT CHF 20'000.00

En discussion avec le conseil de paroisse et les membres de la ComBat, un budget entretien investissement de CHF 20'000.00 pour ses divers travaux. Des offres n'ont pas été demandé car le souhait est de prendre les mêmes fournisseurs qui effectueront les travaux à la maison de paroisse.

Questions

Mme Martinet pensait qu'il était prévu de changer le monte-charge à la maison de paroisse.

Mme Ducry Rey : c'est effectivement prévu dans les futurs travaux de la maison de paroisse. Un monte-personne sera installé dans le bâtiment. Dès que toutes les mesures seront faites pour la modification du sous-sol, le monte-personne sera installé.

Georgette Auguste Rochat est étonnée du prix pour 2 humidificateurs

Mme Ducry Rey : le choix s'est porté sur les 2 modèles les meilleurs marchés. Ce sont des humidificateurs spéciaux adaptés pour un grand volume comme le Temple. Ces humidificateurs sont importants pour maintenir l'orgue en bon état. Les anciens humidificateurs avaient déjà 10 ans.

Philippe Brunner : concernant les futurs travaux à prévoir, pourquoi ne pas faire d'appel d'offres ?

Mme Ducry Rey : au sujet des travaux de la main courante et les escaliers : selon les informations et l'expérience faite, le coût de ces travaux n'est pas très élevé. Mme Ducry Rey profite d'informer l'assemblée que la ComBat se réunit toutes les 2 semaines depuis le mois d'octobre. Beaucoup de travail en perspective, entre les petits travaux présentés et les futurs travaux ainsi qu'un manque de temps pour demander des offres pour de petits travaux (main courante, finition escalier). Comme des entreprises vont être validées pour les grands travaux à la maison de paroisse, Mme Ducry Rey voulait donc profiter de leur proposer d'effectuer les petits travaux.

Philippe Brunner ne trouve pas judicieux de voter des travaux pour lesquels aucune offre n'a encore été faite et dont nous ne connaissons pas les coûts.

Mme Ducry Rey informe que les coûts ont été estimés en fonction d'autres travaux effectués auprès de la paroisse.

M. Stalder : globalement le budget d'entretien investissement a été bien estimé même s'il manque des offres, il y a un total de CHF 20'000.00 alors que l'année précédente un budget de CHF 40'000.00 avait été demandé.

M. Brunner n'est pas satisfait avec cette réponse

M. Brandt propose de démonter le panneau d'affichage en fer forgé devant le Temple.

Mme Ducry Rey prend note de la demande

M. Steffen est contre car le panneau permet de tenir le rosier autour. Chaque plante dans la paroisse a beaucoup de valeur.

Le budget de crédit d'investissement pour un montant de CHF 20'000.00 a été accepté par 31 pour 2 abstentions et 1 contre.

Travaux de la maison de paroisse

- Pas reçu de retour de la Ville de Bulle concernant la demande d'autorisation pour le rénovation et modification à la maison de paroisse
- ComBat se réunit toutes les 2 semaines afin d'étudier les différentes demandes d'offres pour le sous-sol

Point 9 : Retransmission vidéo des cultes

La présidente fait référence à une demande lors d'une précédente assemblée de paroisse concernant la retransmission des cultes. Elle donne la paroisse à M. Castella, responsable du dicastère.

M. Castella rappelle la demande faite lors d'une précédente assemblée de paroisse. Est-ce que l'on maintient toujours la retransmission de tous les cultes.

Des personnes de la paroisse sont reconnaissantes que les cultes soient retransmis, ce ne sont pas des personnes qui ne viennent jamais au culte mais elles apprécient de pouvoir en profiter de temps en temps.

Souhait que la St-Cène et des moments de louanges/témoignages ne soient pas filmés :

- une modification a été faite afin qu'un écran fixe avec des chants soit retransmis durant ces moments.

La retransmission de tous les cultes est possible grâce à une petite équipe de paroissiens qu'il remercie pour leur engagement. Si des personnes sont intéressées de rejoindre cette équipe, ils ou elles sont les bienvenus.

Questions

Mme Martinet souhaite un autre choix de morceau de musique que celui qui est proposé en ce moment ou de pouvoir écouter l'orgue durant la St-Cène.

M. Castella : la possibilité de couper l'image et pas le son est possible. Ce serait éventuellement possible de modifier durant la St-Cène mais pas durant des témoignages. Il va encore essayer d'améliorer ce point.

Un paroissien informe qu'avec YouTube, il est possible de mettre des vidéos accessibles via un mot de passe. Ne serait-ce pas une idée afin de protéger la sphère privée des participants au culte ? Les vidéos seraient ainsi réservées à un certain nombre de personnes afin d'éviter que les vidéos soient accessibles dans le monde entier. Il y a des outils qui permettent la reconnaissance faciale des participants. Quel est l'impact sur les pasteurs lorsqu'ils font des prédications ? Est-ce qu'il y a une autocensure parce qu'ils sont filmés ?

M. Castella : par rapport à l'aspect mondial de notre transmission, cela reste extrêmement modeste. On parle d'environ une cinquantaine de vues. Un mot de passe est possible mais cela risque de devenir compliqué pour les personnes qui souhaitent visionner ces vidéos. Le risque avec un mot de passe est de retenir certaines personnes de regarder nos cultes spontanément. Il y a effectivement l'intelligence artificielle mais les personnes, qui ne souhaitent pas être filmées, peuvent se mettre derrière la caméra. Si des personnes ne souhaitent pas que leur témoignage se trouve sur YouTube, il est possible de ne pas filmer à ce moment-là.

M. Stauffer l'a bien indiqué lors de la dernière assemblée qu'il faisait attention à ce qui va être dit. Il s'est fait élire pour être pasteur de la paroisse réformée de Bulle et non pas pour le monde entier.

Mme Granier rejoint la préoccupation du paroissien. Ce n'est pas vraiment le fait que ce soit mondial mais c'est plus une préoccupation lors d'un clash dans le monde, dans certains pays il y a des recherches de reconnaissance faciale sur les divers réseaux. C'est effectivement un sujet préoccupant dont nous devons tenir compte et prendre le temps d'y penser.

Un paroissien souhaite préciser que sur YouTube, les vues ne sont comptabilisées que lorsque la personne a regardé un certain % de la vidéo. Si une personne n'a regardé qu'un quart d'heure de la vidéo, ce n'est pas comptabilisé. Avec les outils Google, moteur de recherches, intelligence artificielle, ce n'est pas comptabilisé non plus. Derrière YouTube, il y a une grande machine qui stocke un très grand nombre d'informations, pas seulement des vidéos sur internet mais également tout ce qui est dit sur les serveurs. Il ne faut pas ignorer ce problème.

M. Brunner : nous pouvons donc constater que ce n'est pas un sujet anodin. Ce sujet préoccupe les gens. Il remercie les gens qui avaient mis la retransmission des cultes lors de la pandémie. Est-ce qu'un culte se regarde ou s'écoute ? Il serait donc possible de faire la retransmission seulement audio. Il invite le conseil de paroisse à réfléchir longuement sur ce sujet car ce n'est pas si simple.

Mme Ruffieux remercie M. Castella pour avoir tenu compte des remarques faites lors de la précédente assemblée et d'en avoir pris compte. C'est un bon début mais il serait certainement possible d'aller encore plus loin. Elle s'inquiète surtout pour les enfants qui participent au culte. Les parents donnent l'autorisation de filmer leurs enfants mais une réflexion doit encore être faite afin d'améliorer la sécurité pour chacun et chacune de nous.

Mme Granier : le sujet n'est donc pas clos et nous allons encore réfléchir afin d'améliorer la situation.

Mme Auguet Rochat a l'impression qu'il y a des cultes de partout, et que cela ne dérange pas les gens. Elle ne voit donc pas vraiment de problème. Celui qui ne veut pas voir, ne regarde pas.

M. Castella : la réflexion est un processus permanent, que ce soit pour les cultes ou autres choses.

Point 10 : Informations

Mme Granier souhaite transmettre les chiffres concernant les factures de Gesa pour l'année 2022 :

- Factures pour CHF 30'470.00 pour l'année

En 2023, une augmentation des tarifs a été annoncée et une nouvelle augmentation nous a été annoncée pour 2024. Afin d'éviter une perte de chaleur, il est important de fermer les portes et de diminuer le chauffage lorsque l'on quitte une salle.

Important de privilégier la plus petite salle pour une activité afin de ne pas chauffer une grande salle.

Le Temple doit être chauffé 2 heures avant afin d'obtenir une température de 18 degrés pour les activités ou le culte.

Lors de la réservation d'une salle, important de tenir compte de la communauté et des autres activités de la paroisse. La mise à disposition d'une salle est en fonction du nombre de participants et de la disponibilité au jour souhaité.

Lors de la création d'une nouvelle activité, important de faire une demande par avance au secrétariat qui sera ensuite transmise au conseil de paroisse. La mise à disposition des locaux est sous la responsabilité du conseil de paroisse.

Point 11 : Divers

Mme Granier demande à l'assemblée si une personne a un sujet qui devrait être discuté ou des questions.

M. Brandt : lors de la réflexion sur l'avenir de la paroisse, il a été suggéré que les anciens aient une instruction sur l'ordinateur. Il suffirait d'une ou deux séances l'après-midi éventuellement en même temps que le Jade ou autres afin que les paroissiens puissent mieux utiliser le site de la paroisse ou par YouTube.

M. Castella est d'accord de partager ses connaissances en informatique. Il y a un certain nombre de conditions :

- Les personnes devront s'inscrire ;
- La durée du cours sera fixée ;
- Les dates et heures seront fixées en fonction de ses disponibilités ;
- Il est nécessaire de définir au préalable les besoins et les sujets qui seront traités.
- Pour la mise en place d'un tel cours, il est nécessaire d'obtenir le nom des personnes avec leurs coordonnées. Ce ne sera pas dans le cadre des Jade.

M. Brandt : ne serait-il pas nécessaire de mettre Mme Nordberg dans l'organisation afin de savoir si elle aurait une idée. Les gens viendraient avec leur propre ordinateur pour apprendre qqch et pas seulement avoir de la théorie.

Mme Granier : M. Castella a son emploi du temps qui n'est pas forcément celui des Jade.

M. Brunner : par rapport à ces cours, la paroisse n'est pas dans l'obligation de répondre à tous les besoins. Il existe des associations déjà en place qui offrent différents cours et ce n'est pas à la paroisse de répondre à

toutes les demandes. Il y a certainement des points plus importants à régler.

Mme Granier : effectivement il y a Bulle-Senior qui organise régulièrement des formations au niveau informatique.

Mme Valley informe que 150 paquets de Noël ont été confectionnés et seront distribués dans les pays de l'Est.

Mme Ruffieux complète l'information 151 paquets de Noël pour adultes et 126 paquets pour enfants. Un grand MERCI aux tricoteuses et à toutes les personnes qui sont venues aider pour la préparation des paquets, qui fut un très beau moment de partage.

Applaudissement de l'assemblée.

Mme Granier remercie

- les membres du conseil de paroisse
- Les membres de la ComBat,
- Les membres de la Commission des réviseurs de compte
- M. Christian Paccaud
- Mme Corinne Valley
- Mme Caroline Bisig-Charrière

La collecte de ce jour est pour le fond d'entraide, qui a beaucoup de demandes surtout en fin d'année.

MERCI pour votre participation et pour tout ce qui a été partagé ensemble. Un apéro dînatoire va être mis en place.